



Barème d'honoraires de négociation TTC – en application au 1^{er} Mai 2017

- **Vente d'immeuble à usage d'habitation :**

3% TTC sur le prix exprimé net vendeur pour une valeur égale ou supérieure à 1 300 000 euros
38000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 1 300 000 euros et supérieur à 1000 000 euros
32000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 1 000 000 euros et supérieur à 800 000 euros
25000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 800 000 euros et supérieur à 600 000 euros
20000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 600 000 euros et supérieur à 400 000 euros
18000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 400 000 euros et supérieur à 300 000 euros
15000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 300 000 euros et supérieur à 200 000 euros
12000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 200 000 euros et supérieur à 140 000 euros
9000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 140 000 euros

- **Transaction de fonds de commerce, locaux, murs commerciaux/professionnels :**

10% TTC du prix exprimé avec un minimum de 7000 euros TTC

- **Commercialisation de programmes neufs :**

8% TTC sur prix exprimé avec un minimum de 7000 euros TTC

- **Vente de terrain à bâtir :**

8% TTC sur prix exprimé avec un minimum de 7000 euros TTC

- **Location immobilière :**

Deux mois de loyer hors charges payés par moitié par le propriétaire et par le locataire

- **Location commerciale :**

3 mois de loyer hors charges à la charge du preneur

Klicc est une enseigne de la société Klicc Immobilier sarl au capital de 10000 euros. RCS Le havre 794 174 482 – siège social 1 rue Jules Crochemore 76540 Valmont. Carte Professionnelle T n°1802 délivrée par la préfecture de la Seine Maritime. Caisse de garantie financière SOCAF pour 110000 euros. RCP SOCAF. Klicc a déclaré sur l'honneur ne percevoir aucun fonds, en dehors des honoraires de négociation. Les dépôts de garantie sont versés par le client sur le compte séquestre du notaire rédacteur.